



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 25.01.2021

Numéro de publication: BH07-0000002059

Entité de publication

Handelsregisteramt des Kantons Bern, Poststrasse 25, 3072 Ostermundigen

Décision en l'art. 153b aORC, OMNIGENUS Dos Santos Marques

Organisation concernée:

OMNIGENUS Dos Santos Marques
CHE-299.004.568
Rue du Général-Dufour 136
2502 Biel/Bienne

Contexte:

Sommation dans la FOSC du 15.12.2020, numéro de publication BH05-0000003711.

Décision:

1. L'entreprise individuelle OMNIGENUS Dos Santos Marques, à Biel/Bienne, est radiée d'office.
2. Le fait suivant est à inscrire au registre du commerce après l'entrée en force: OMNIGENUS Dos Santos Marques, à Biel/Bienne, CHE-299.004.568, entreprise individuelle (No. FOSC 23 du 02.02.2018, Publ. 4031269). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'art. 153b aORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé.
3. Il n'est perçu aucun émolument. Une amende d'ordre conformément à l'art. 943 aCO n'est pas prononcée.

Organe décisionnel:

Office du registre du commerce du canton de Berne
Poststrasse 25
3071 Ostermundigen

Remarques juridiques:

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 24.02.2021

Point de contact:

Cour suprême du canton de Berne

Hochschulstrasse 17

Case postale 7475

3001 Bern